



Conseil municipal

—
Séance du 30 avril 2026

—
à 18 heures 45

Procès-verbal

—

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :

Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absent :

Secrétaires de séance :

MME LE FOLL, M. BATARD.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal, il procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit de la formation de la commission de contrôle des listes électorales. Un mail a été reçu ce jour et cette commission doit être formée avant le 22 mai.

Monsieur le maire poursuit :

« Je ne saurais commencer ce conseil municipal sans rendre un hommage et un petit mot pour notre doyen, Marcel LE BLOAZ, qui s'est éteint dans sa 100e année, vous le savez tous. Il était plus qu'un doyen pour moi et pour vous sûrement. C'était aussi quelqu'un de familier qui était là à toutes les célébrations devant le monument aux morts, qui avait cette gentillesse, ce sourire. Donc il va tous nous manquer et je serai évidemment aux obsèques samedi matin.

En sa mémoire, je vous demanderai d'observer une minute de silence et j'ajouterai une pensée pour la petite Emma. »

1 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les secrétaires de séance.

Délibération N° 2026-048 | désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mme LE FOLL et M. BATARD pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

2 – Procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 et demande s'il y a des remarques ou des questions concernant celui-ci.

Délibération n° 2026-049 | Procès-verbal du Conseil Municipal | séance du 9 avril 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026.

3 – Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par délégation, il a pris deux décisions depuis le dernier conseil.

N° décision	Objet de la décision	Date
DECM03416042026	Acceptation de l'indemnisation d'assurance à la suite du sinistre sur le bâtiment de l'école de Croix-Prigent pour un montant de 8 586 €.	16/04/2026
DECM03516042026	Octroi d'un congé bonifié à un agent titulaire	16/04/2026

4 – Informations du maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une première réunion du CCAS a eu lieu. Elle a permis d'installer le conseil d'administration et de nommer M. Marc YAHIA vice-président et Mme Anne LE COTTON vice-présidente déléguée.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du début des travaux pour l'installation de la ferme de la Trinité sur la zone de Kergré.

Il ajoute qu'il y a des colonnes enterrées qui sont en cours d'installation devant la salle Hent Per.

Il évoque également les portes-ouvertes de la salle de Kergré :

« Je voulais revenir sur les portes ouvertes de la salle de Kergré qui ont connu un franc succès avec environ 300 personnes le matin et 500 personnes l'après-midi. Je pense que c'était une très bonne idée. Merci à ceux qui m'ont soufflé à l'oreille, merci Laurence et Marc en particulier. Les gens étaient contents de faire connaissance avec cette salle. »

5 – Informations concernant l'agglomération

Délibération n° 2026-050 | Désignation du représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire expose que le nouveau Conseil d'agglomération a institué la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 14 avril 2026 (DEL2026-04-105).

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation.

Chaque commune dispose d'un représentant qui doit être désigné par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Kathy CRENN représentante de Ploumagoar à la CLECT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à désignation de Guingamp-Paimpol-Agglomération en date du 22 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Mme Kathy CRENN représentante à la CLECT.

Monsieur le maire aborde un autre sujet concernant l'agglomération :

« Je souhaite vous parler des commissions de l'agglomération. Il y a huit commissions à l'agglomération. Il a été proposé que les cinq conseillers communautaires intègrent une commission et pour les communes de plus de 1000 habitants, donc Ploumagoar, on peut y ajouter cinq conseillers municipaux. Je propose qu'il y ait quatre conseillers de la majorité et un conseiller de la minorité en plus qui intègrent les commissions.

Il faudra évidemment transmettre les noms et le choix de votre commission. On arbitrera si nécessaire, il ne peut y avoir plus de deux personnes de Ploumagoar dans la même commission.

La liste à transmettre à l'agglomération sera établie lors du prochain conseil, les commissions commenceront à travailler à partir de septembre. »

6 – Formation de la commission communale des impôts directs

Délibération n° 2026-051 | Formation de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la liste de contribuables suivante :

BOYEZ Philippe	LOLLIERIC Stéphanie	LE LIARD Jessica
COCGUEN Laurence	STEPHAN Jean-Paul	BERTILLOT Fabien
BIHEL Jérémy	LOYER Marie-Annick	BATARD Guillaume
LE FOLL Marie-Françoise	MONJARET Vincent	LE GOUX Dominique
NOGÉ Bruno	PENISSON Jérôme	CHEVALIER Hervé
CHARNEAU Cécile	CRENN Kathy	LAQUERRE Dominique
SAVINIEN Christophe	YAHIA Marc	GUILCHER Corinne
LE COTTON Anne	GRÉZARD Anne	ROBERT Didier
PRIGENT Jean-Yvon	HATTON Philippe	GEFFROY Nelly
BOTCAZOU Annyvonne	DRUILLENNEC Myriam	LANCIEN Anne-Marie
LE LAY Bruno	COLLET Christophe	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de renouvellement de la Direction départementale des Finances publiques en date du 30 mars 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de proposer la liste de contribuables comme exposée ci-avant.

7 – Formation de la commission de contrôle de la liste électorale

Délibération n° 2026-060 | Formation de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de former la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est composée de cinq conseillers municipaux répartis comme suit :

- Trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission.

Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Monsieur le Maire propose de former la commission avec les membres suivants :

- Marie-Françoise LE FOLL
- Jean-Paul STEPHAN
- Philippe HATTON
- Hervé CHEVALIER
- Dominique LAQUERRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de former la commission de contrôle des listes électorale comme exposé ci-avant.

8 – Tarifs de la salle de Kergé

La parole est donnée à Mme CRENN, conseillère déléguée aux finances. Elle présente les modifications à apporter aux tarifs et aux modalités de location de la salle de Kergé.

Monsieur le Maire intervient :

« Voilà donc ce qui fait des tarifs qui sont plus qu'abordables, en tout cas, c'est ce qui me semble comparé à ailleurs.

Et il vous a été précisé par Mme CRENN qu'il était possible de donner, si vous acceptez, délégation au maire pour juger de l'opportunité d'une modulation de tarif pour les institutions et les organismes.

Effectivement, par exemple, il doit y avoir bientôt une réunion avec la région Bretagne. Si je leur propose la mise à disposition de la salle, ce serait malvenu de ma part de leur envoyer la facture quelques jours après.

Donc, je préfère être clair dans certains cas, seulement dans certains cas, je pourrai proposer une mise à disposition gratuite. Et je serai dans l'obligation de vous en rendre compte au conseil municipal suivant puisque cela donnera lieu à une décision du maire. »

M. SAVINIEN intervient pour indiquer qu'une coquille se trouve dans le tableau des tarifs. M. le Maire procède à la rectification.

M. PRIGENT prend la parole :

« Je pense qu'il faudra l'équilibre entre les besoins des résidents de Ploumagoar, des associations, des entreprises, des spectacles. C'est un équilibre qu'on ne connaît pas pour l'instant et je pense qu'il faudra adapter la tarification à l'évolution de cet équilibre-là qu'on va devoir caler dans le temps parce qu'on ne peut pas aujourd'hui privilégier une cible plus qu'une autre.

Il faut aussi penser, c'est un terme qui ne va pas plaire à tout le monde, mais à une petite rentabilité équilibrée quand même des choses, une optimisation, une optimisation des locations. Et donc cet équilibre, on va le construire en avançant et en fonction des demandes et des réservations.

Mais je pense qu'on aura des arbitrages à un moment donné qui s'imposeront. On ne pourra pas, par exemple, laisser libre cours uniquement à des demandes de la population de Ploumagoar parce qu'elles pourraient à elles seules remplir le calendrier. Tout comme on ne va pas laisser la salle uniquement à l'extérieur puisqu'elle est faite aussi pour les résidents de Ploumagoar. »

M. le Maire :

« On mettra un règlement s'il le faut, en laissant des dates pour les associations, des dates pour les événements municipaux et puis voilà, on adaptera un petit peu. »

Mme GUILCHER demande la parole :

« Est-ce que, pour rebondir sur ce que disait Jean-Yvon, ces tarifs-là ont été faits en fonction des réservations qui sont faites déjà pour 2026 ? Est-ce que vous avez une vue sur l'ensemble des réservations pour cette année, sur la répartition entre les habitants de Ploumagoar, les associations, les entreprises ou les spectacles ? »

M. le Maire :

« On n'a pas tout calé encore pour l'année 2026. On aura d'autres réservations dès qu'elle va être ouverte. Je vois bien que les portes ouvertes ont ramené déjà des gens qui sont intéressés pour des réservations. Ils sont venus visiter la salle, mais j'ai aussi vu des entreprises qui attendaient les tarifs, qui viennent voir. On est en train de faire le flyer avec tout l'équipement scénique. Mais dès que tout ça va être bien en route, on aura d'autres demandes. On aura bien plus de trente demandes par an. Est-ce qu'en dehors des dates municipales, on garde des dates pour des mariages par exemple en priorité plutôt qu'un anniversaire des 18 ans ? Voilà, ce sont des choses comme ça qu'il faudra qu'on arbitre, en disant que certains weekends sont réservés et puis d'autres sont plutôt libérés pour les associations et parfois, il faudra que les associations changent leurs habitudes. »

Mme GUILCHER :

« Donc la priorité ne sera pas donnée aux associations ? »

M. le Maire :

« Pas forcément, mais pas forcément contre non plus. S'il y a un mariage, prévu depuis deux ans... »

Mme GUILCHER :

« C'est la rentabilité qui fera foi. »

M. le Maire :

« Pas forcément, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. »

Mme GUILCHER :

« Non mais je cherche à savoir, quels sont vos arbitrages du coup ? »

M. le Maire :

« S'il y a un mariage prévu depuis deux ans, on fera comme actuellement, on orientera vers une autre

salle. »

Mme GUILCHER :

« D'habitude, au mois de juin, les associations sont prioritaires sur leurs activités annuelles. »

M. le Maire :

« Elles posent leurs dates, mais toutes les associations sont au courant que l'on met à disposition les salles sous réserve. C'est à dire que c'est déjà arrivé qu'on supprime des activités sportives parce qu'il y a des obsèques civiles par dans une salle. Les associations le savent, c'est le jeu. »

M. PRIGENT :

« Et puis pour les associations, c'est une chance parce que c'est quand même une salle de plus. On arrivait quand même à répondre à leurs besoins avec les équipements existants, donc on doit pouvoir trouver l'équilibre. Il ne s'agit pas de faire de la rentabilité. »

Mme LE GOUX pose une question :

« C'est une question de compréhension sur les tarifs horaires qui ont été présentés après, notamment sur la partie gradins. Je ne suis pas certaine d'avoir compris la parenthèse. Quand une personne fait une réservation et veut la salle avec les gradins dépliés, c'est à prévoir en plus des tarifs qui sont dans les tableaux sur ces montants horaires-là, c'est ça ? »

M. le Maire répond :

« Non les gens prennent la grande salle, soit en version gradins, soit en version table et chaise repas. Mais il pourrait y avoir des entreprises qui nous demandent d'avoir une conférence le matin en gradins et qui voudraient qu'on rétracte la tribune pour pouvoir y faire un repas après. Donc là, ça imposerait d'avoir 1 h ou 1h30 de travail pour deux agents et on facturerait cette prestation. »

Délibération n° 2026-052 | Tarifs de la salle de Kergré

Monsieur le Maire expose que par délibération du 19 septembre 2025, le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle de Kergré pour les particuliers, associations et entreprises. Cette délibération nécessitant des modifications et compléments, elle est annulée et remplacée par la présente délibération.

Article 1

Les tarifs applicables à compter du 30 avril 2026 sont les suivants :

TARIFS PARTICULIERS					
	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche ou jour férié Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	350 €	650 €	450 €	850 €	1 300 €
	250 €	450 €	330 €	600 €	900 €
Petite salle avec hall	150 €	250 €	200 €	350 €	500 €
	100 €	180 €	130 €	250 €	350 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	500 €	900 €	650 €	1 200 €	1 800 €
	350 €	650 €	450 €	850 €	1 250 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

30 % de réduction inclus pour les particuliers de la commune

TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES					
	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	125 €	225 €	165 €	300 €	450 €
Petite salle avec hall	50 €	75 €	100 €	130 €	150 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	175 €	300 €	265 €	400 €	600 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

TARIFS ORGANISMES PUBLICS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES					
	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	250 €	450 €	325 €	600 €	900 €
Petite salle avec hall	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	350 €	600 €	525 €	800 €	1 200 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

TARIFS ENTREPRISES					
	Du lundi au vendredi ½ journée	Du lundi au vendredi Journée entière	Vendredi soir	Samedi ou dimanche Journée entière	Week-end
Grande salle avec hall	850 €	1 350 €	1 050 €	1 850 €	3 050 €
Petite salle avec hall	370 €	570 €	470 €	820 €	1 120 €
Ensemble (grande salle et petite salle)	1 220 €	1 920 €	1 100 €	2 670 €	4 170 €
Cuisine avec cuisson	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €
Cuisine sans cuisson	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €

Article 2

Le tarif de la caution est fixé forfaitairement à 1 500 €.

Article 2

Un acompte correspondant à 30% du montant de la location est exigé au moment de la réservation. Ce montant n'est pas remboursé en cas d'annulation non justifiée.

Article 3

Les prestations complémentaires sont facturées comme suit :

- Prestation accueil : tarif 30 €/heure (ce tarif inclut le coût du personnel)
- Prestation ménage : tarif 35 €/heure (ce tarif inclut le coût du personnel d'entretien, les produits d'entretien et l'entretien du matériel de nettoyage)

- Prestation gradin : tarif 30 €/heure (ce tarif inclut le coût du personnel pour le déploiement et/ou repli des gradins rétractables si besoin en cours d'évènement)
- Prestation régie : 45 €/heure (ce tarif inclut le coût du régisseur, la préparation et l'entretien des équipements scéniques)

Article 4

Le Maire peut, sur décision, moduler les tarifs pour les partenaires institutionnels ou toute réservation donnant lieu au rayonnement de la commune. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour juger de l'opportunité de telles modulations des tarifs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [ont voté contre : M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE],

Décide d'appliquer les tarifs de location de la salle de Kergré comme exposé ci-avant.

9 – REGLEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE

Délibération n° 2026-053 | Règlement financier et budgétaire

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal par délibération du 17 décembre 2021 a adopté son règlement budgétaire et financier (RBF). L'ordonnance du 12 juin 2025, précise que lors du renouvellement des assemblées délibérantes, un nouveau règlement doit être adopté avant toute décision budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier vise à :

- Formaliser et préciser les règles budgétaires et financières issues des lois et instructions budgétaires
- Définir les règles internes dans une logique de performance de la gestion et de la qualité comptable

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026.

Il est soumis au vote du conseil municipal l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter le règlement financier et budgétaire tel qu'annexé.

10. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Mme CRENN présente le dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement :

« Les autorisations de programme doivent être présentées par Monsieur le Maire et votées par le conseiller le Conseil Municipal par délibération distincte lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Donc, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption de la procédure de programme et de crédit de paiement, la création d'autorisations de programme pour les travaux de réhabilitation du quartier de Cadolan, ainsi que pour les travaux de sécurisation et restauration de l'église, la fixation de l'enveloppe globale pour chacune des AP ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement correspondant tel qu'exposé ci-après. »

M. CHEVALIER demande la parole :

« J'ai une petite question concernant l'église : on a en effet une enveloppe de 2,6 millions en autorisation de programme, on a des crédits de paiement qui vont de 2026 jusqu'à 2031. Donc ça sous-entend des travaux sur six ans a priori, est-ce que ça sous-entend que la fin des travaux potentiellement serait 2031 ? »

M. le Maire répond :

« Avec les éléments que l'on a aujourd'hui, on a étalé ainsi ce niveau de dépenses. Mais je le redis, on était sur des bases pour moi et pour Jérémy très élevées à 2,6 millions. Donc suivant nos capacités financières et le programme de travaux, on pourra sûrement réduire, mais ça veut dire qu'on peut répartir les crédits de paiement jusqu'en 2031.

Donc en 2026, on a fait le choix de la sécurisation de l'église en 2027 et on va faire ce qu'il faut.

Ensuite on verra suivant les architectes et suivant les programmes de travaux qui seront à faire. »

M. CHEVALIER reprend :

« Si les travaux courent jusqu'en 2031, quand est-ce que pourra rouvrir l'église ? Quand sera-t-elle sécurisée ? »

M. le Maire :

« Je pense que si la charpente et la toiture sont refaites, on pourra réouvrir. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il y a des vitraux qui sont cassés que ça empêche l'ouverture, je pense qu'il y aurait moyen d'ouvrir avant, on aura moyen d'ouvrir avant 2031. Je vous rassure et je rassure ceux qui ont peur, elle sera ouverte bien avant la fin des travaux. »

Mme LE GOUX demande la parole :

« Une fois les travaux de sécurisation faits, est-ce que on a l'obligation de faire passer une commission

de sécurité ? »

M. le Maire :

« Je m'assurerai qu'il y ait une commission de sécurité pour ne pas être le seul à prendre la responsabilité. J'aimerais bien que tout le monde donne son aval pour la réouvrir de façon que je ne sois pas le seul. Il y a la gendarmerie, la sous-préfecture et les pompiers qui viendront vérifier que les issues sont ouvertes, que tout est fonctionnel. Donc non, il n'y a pas de souci, il y aura une commission avant réouverture. »

Mme LE GOUX :

« Pour poursuivre avec l'église, en fait, dans les documents précédents, il y avait un montant estimatif des travaux de mise en sécurité qu'on avait pu voir à l'occasion du Conseil Municipal et des commissions du patrimoine en 2026 et vous avez choisi de retenir 100 000€.

Quels sont les détails de la sécurisation ? Il était question de la voûte, et je pense que c'est là-dessus qu'il y a un choix de faire des économies. Est-ce que vous pouvez préciser ? »

M. le Maire :

« On sait que le temps de faire des études complémentaires et de prendre la décision de faire des travaux, on sait qu'en 2026 on ne pourra pas faire l'intégralité, donc on va faire des choix. Par exemple, la voûte était facturée très cher. Ce sera travaillé en commission et en conseil municipal, mais il semble, pour avoir pu en échanger avec l'association des chefs de familles catholiques et d'autres, qu'il n'y a pas beaucoup d'intérêt. Cette voûte n'est pas classée, donc mettre des coûts supplémentaires pour enlever chaque latte et les mettre dans du plastique pour les remettre ensuite paraît peu utile. Je pense qu'on pourra gagner du temps et de l'argent mais c'est un choix qui ne sera pas fait ce soir, qui sera fait avec la commission, avec Jérémy et en conseil municipal.

Voilà pourquoi on n'a pas mis toute la somme de 2,6 millions, ça n'aurait été ni honnête ni justifié. »

Mme LE GOUX :

« Pour préciser, les 100 000€, il y a une partie potentiellement en étude, mais j'imagine qu'au-delà de la sécurisation, il y a le fait de protéger l'église pour qu'elle ne continue pas à se dégrader ? »

M. le Maire :

« Je le dis, c'est Jérémy et la Commission qui verront : est-ce qu'il y aura des étais en attendant que la charpente soit là ? Pour le moment, il n'y a pas péril dans l'église non plus, c'est vraiment par sécurité. Le maire n'a pas envie de se retrouver en prison parce qu'il y aura une latte de bois qui sera tombée. Les maires sont soumis à plus de 400 000 normes donc quand c'est écrit en rouge qu'il est urgent de penser à la fermeture, je préfère prendre moins de risques. Voilà, j'ai fermé l'église, je pense que vous voyez, elle n'est pas tombée encore, elle pourrait tenir quelques années avant de s'écrouler. Quelquefois il vaut mieux avoir le principe de précaution, peut-être trop ouvert. »

M. BATARD demande la parole :

« L'arrêté pour la fermeture de l'église va jusqu'au 30 juin, c'est bien cela ? »

M. le Maire confirme la date du 30 juin.

M. BATARD :

« Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu d'AP/CP pour la mairie ? C'est bien un projet que vous aviez lancé à la fin du dernier mandat ? »

M. le Maire :

« Parce qu'on a fait le choix pour l'instant de retarder ce projet, il n'est pas annulé, pas encore. Le Conseil vient d'être installé, je n'ai pas envie de prendre des décisions tout seul, donc je souhaite que la Commission et le Conseil Municipal puissent de façon collégiale faire un choix.

Aujourd'hui, on voit qu'on a fait des travaux sommaires pour essayer d'améliorer le confort des agents, parce que c'était ça l'essentiel.

Et, vous avez pu fréquenter la salle de pause, c'est bien mieux qu'en haut, donc on améliore quand même le confort. Mais on sait très bien qu'il y aura des travaux énergétiques sur ce bâtiment à faire dans les prochaines années. Ils seront peut-être moindres que le beau projet qui nous avait été présenté, mais il y aura forcément au moins les huisseries à remplacer. »

Délibération n° 2026-054 | Autorisations de programme et crédits de paiement

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la mise en place d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) sur l'exercice 2026, pour faciliter la gestion des projets pluriannuels. Le recours au dispositif des AP/CP permet en effet :

- Une meilleure visibilité de l'impact financier des projets
- De limiter la mobilisation prématurée de crédits
- D'augmenter le taux de réalisation (consommation des crédits)

Les autorisations de programmes (AP) doivent être présentées par M. le Maire et votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- l'adoption de la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP)
- la création d'autorisations de programme (AP) pour les travaux de réhabilitation du quartier de Cadolan (AP01), ainsi que pour les travaux de sécurisation et restauration de l'église (AP02) ;
- la fixation de l'enveloppe globale pour chacune des AP, ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP) correspondants, tels qu'exposé ci-après :

N° AP	Libellé programme	AP au BP 2026	Pour mémoire		CP 2026	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
			Réalisé 2025	RAR 2025 figurant au BP 2026		CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
AP01	Réhabilitation du quartier de Cadolan	2 329 000 €	14 279,02 €	578 093,58 €	508 000 €	981 000 €	840 000 €			
AP02	Sécurisation et restauration de l'Eglise	2 662 000 €	77 669,63 €	42 500,00 €	100 000 €	935 000 €	552 000 €	365 000 €	370 000 €	340 000 €
Total			91 948,65 €	620 593,58 €	608 000,00 €	1 916 000,00 €	1 392 000,00 €	365 000,00 €	370 000,00 €	340 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter la mise en place d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) sur l'exercice 2026.

Approuve l'état des autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus.

11. AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Délibération n° 2026-055 | Affectation du résultat 2025 au budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au regard du Compte Financier Unique 2025 de la Commune, l'excédent de recettes réalisé au cours de cet exercice s'élève à 1 164 493,00 €, en section de fonctionnement et que, conformément à l'instruction M 57, il doit être affecté.

Considérant le besoin de financement 2026 en section d'investissement s'élevant à 1 827 298,72 €, il est soumis au vote du Conseil Municipal, l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 164 493 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'affecter l'excédent de recettes réalisé en 2025 comme exposé ci-avant.

12. TAUX D'IMPOSITION

Délibération n° 2026-056 | Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 1639 A du Code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux de voter chaque année les taux de fiscalité locale.

Lors de sa dernière réunion, la commission des finances a fait les propositions suivantes :

Taxes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (proposition)
Taxe d'habitation	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %
Taxe foncière	17,90 %	17,90 %	17,90 %	37,43 %	37,43 %	37,43 %	37,43 %
Taxe foncière non bâtie	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des impôts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'appliquer les taux d'imposition comme exposé ci-avant.

13. BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Mme CRENN expose :

« Vu le Débat d'Orientation Budgétaire et son rapport de présentation, vu la commission des finances réunie le 16 avril 2025, il est soumis au vote du Conseil municipal l'approbation du budget primitif 2026 de la commune, tel qu'il est détaillé dans les documents que vous avez reçus et qui s'équilibre à 5 488 560,28€ en section de fonctionnement et à 6 497 101,66 € en section d'investissement. »

Mme Crenn présente la section fonctionnement du budget.

M. le Maire :

« Je précise qu'il y a une petite modification par rapport au document que vous avez reçu : sur l'opération 110, le programme de voirie de 2025, nous avons ajouté 8500€ en crédits nouveaux pour payer les enrobés qui ont été réglés à Guingamp, pour l'agglomération, pour les rues Yves MAZE et Jules FERRY. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme LE GOUX :

« Donc si on prend l'imputation budgétaire 62 87 qui concerne le nettoyage des locaux. La question était pourquoi les frais de nettoyage des locaux sont passés de 23 274€ en 2025 à 15 000€ en 2026 ?

La réponse apportée est actuellement que le contrat de nettoyage avec la société Groupe Vert pour le ménage d'une partie des classes et des communs à l'école élémentaire va être dénoncé, l'objectif est d'internaliser cette prestation pour la rentrée 2026 pour une démarche d'économie et afin de compléter les plannings d'agents contractuels à temps non complet.

J'aimerais donc savoir : est-ce que ces agents n'avaient pas la charge de travail nécessaire par rapport à leur quota d'heures ? Ce qui voudrait dire que le contrat avec la société de nettoyage avant n'avait pas lieu d'être si ces agents étaient sous employés. »

M. le Maire :

« Alors, les agents n'étaient pas sous-employés. Ce sont des contrats qui durent depuis longtemps mais aujourd'hui on est obligé d'adapter nos besoins à notre réalité.

C'est à dire que, par exemple, si on a une fermeture de classe, on a quand même les agents. On a alors le choix, soit on leur demande de partir (pour les contractuels) on peut supprimer du personnel, soit on peut aussi, et c'est l'objectif depuis 2020, lutter contre la précarité au travail. Donc les agents qui sont à 20 h par semaine, j'essaie d'augmenter leur contrat s'ils le souhaitent.

Les contrats, il faut aussi de temps en temps regarder un petit peu dedans et ne pas les renouveler tous les ans sans négocier.

C'est un travail qui a été fait par les services qui ont fait des calculs et je trouve intéressant de pouvoir effectivement chercher des économies et de compléter le temps de travail des agents à temps partiel.

On a un volet social à la commune, on a mis en place un régime indemnitaire aux agents contractuels qui n'en avaient pas avant.

Je suis assez sensible sur le volet social pour les agents parce que je crois que c'est une bonne chose pour tout le monde parce qu'en retour, on a aussi une qualité de travail de nos agents. Et je les en remercie aussi d'ailleurs à chaque fois. »

La directrice générale des services précise :

« Pour compléter, pour ceux qui étaient en commission du personnel, on a revu tous les plannings des agents annualisés. Il faut savoir qu'avant les agents n'avaient pas les mêmes temps pour faire les ménages dans les classes.

Certains pouvaient avoir deux heures pour faire le ménage d'une classe et d'un bloc sanitaire de maternelle et d'autres avaient une demi-heure.

Donc là, on a tout harmonisé, tout le monde a le même temps et on a dégagé du temps agent.

Ça, c'était la première étape et on sait aussi qu'on va encore retravailler les plannings pour le premier septembre parce qu'il y a des pratiques qui sont restées en place depuis le COVID : désinfecter les tables des enfants tous les jours, ce sont des choses sur lesquelles il faut qu'on se questionne.

Donc il y aura des deux, comme l'a dit Monsieur le Maire, à la fois l'optimisation de certains plannings et puis compléter le temps agent des agents contractuels qui le souhaitent. »

Mme LE GOUX :

« Alors, est-ce que le nettoyage de la salle de Kergré est pris en compte dans l'augmentation de ces contrats ? Et si oui, combien de personnes sont mises en place ? »

M. le Maire :

« Oui, c'est compris dans le 0 12. »

M. BATARD :

« Avant toute chose, Dominique m'a devancé, je voulais remercier pour la qualité des réponses qu'on a eu. C'était très agréable. Ça a permis d'éclaircir notre propos et notre réflexion quant à la bonne compréhension du budget de fonctionnement. Je pense que tout le monde n'est pas un expert en budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, mais ça a permis de bien comprendre et d'avoir une meilleure lisibilité. Voilà, je tenais vraiment à commencer par remercier la qualité des réponses qui ont été fournies par les services.

Il y avait des points de détail qu'on voulait comprendre, qui étaient plus du fonctionnement à proprement parler et d'autres qui nous intéressaient d'autant plus, vous vous en doutez notamment, c'étaient les coûts de fonctionnement par rapport à la salle que vient d'évoquer un petit peu en filigrane Dominique.

C'est pour ça qu'on a demandé la bonne compréhension sur la gestion, notamment des fluides, eau, énergie, et cetera. Sur ce que vous avez imputé, on a entendu lors du débat de présentation budgétaire que vous n'avez pas une vision claire quant à fournir un budget propre à la salle.

On en voit ici une traduction avec des coûts quand même réduits, on tourne à peu près entre 30 000 et 40 000€. Néanmoins, en commission finances, on était parti de mémoire sur un budget à 80 000€, donc vous partez très bas. Je mets l'alerte : on est dans le devoir de conseil aussi de dire que voilà, à notre sens, vous ciblez bas, surtout que vous annoncez aujourd'hui qu'on aura un taux de remplissage qui sera assez élevé. Donc 40 000€ en fluide pour un taux de remplissage élevé alors qu'on avait vu en commission que pour des salles similaires, on tournait à minimum aux alentours de 80 000€ ça paraît faible et ça réduira d'autant plus l'investissement qu'on verra tout à l'heure. »

M. le Maire :

« J'ai été honnête, je ne peux pas vous donner un chiffre exact à l'avance, donc on verra bien suivant la consommation. On est aussi sur des budgets un peu moindres parce qu'on n'est pas sur l'année entière. Voilà, donc on votera au chapitre et puis on verra bien, on sera transparent, ne vous inquiétez pas. Petit complément sur le photovoltaïque, en fait, c'est l'autoconsommation, donc c'est uniquement en journée et c'est remis dans le réseau pour les autres bâtiments communaux si besoin. Si la salle n'est pas utilisée, l'électricité reviendra jusqu'à la mairie, jusqu'à d'autres bâtiments communaux, donc ça réduira quand même nos factures d'électricité. »

M. CHEVALIER :

« Sur le budget de fonctionnement, quelques observations au vu des chiffres qui ont été donnés en recettes, on note des dotations de l'État en baisse de 100 000€ quasiment, c'est important. Je ne sais pas si ça va être comme ça pour toutes les années suivantes, mais c'est presque inquiétant. Ensuite, je m'interroge sur les dépenses de personnel. Donc il y a le maintien de la somme de la dépense de l'an dernier alors que tu nous avais annoncé pourtant une baisse de 100 000€ suite à la fin des tuilages. Donc là, ça a été réévalué, j'imagine la dépense du personnel intègre le personnel pour Kergré ? On arrive à une section de fonctionnement qui est quasiment, entre guillemets, à l'équilibre. Il n'y aura quasiment plus de virements possibles à la section d'investissement pendant plusieurs années. »

M. le Maire :

« Soyons honnêtes, ce n'est pas sûr, il y a encore des marges d'économie. Je vous ai déjà donné quelques exemples et là, si on a revu un petit peu la masse salariale, c'est aussi parce qu'il y a des bonnes nouvelles. Mais quand un agent est en congé maternité, il faut bien le remplacer. Il y a encore des tuilages de prévus pour quelques agents, notamment le responsable du service aménagement. Et puis la CNRACL est aussi comprise dedans. Tout ça est compris, on n'augmente pas, c'est plutôt pas mal.

Et sur les dépenses, vous voyez, on est en train de calculer tout, de regarder tout de plus près.

On a de la chance maintenant d'avoir des services compétents, donc on fait preuve de pragmatisme pour aller chercher toutes nos sources d'économies. Je ne suis pas forcément inquiet. Cela étant, un budget se fait aussi de façon toujours prudente. On a souvent tendance à augmenter un peu les dépenses et à diminuer les recettes pour qu'en fin d'année, on ait plutôt une bonne surprise que l'inverse. Quand on a été trop juste dans nos dépenses et qu'on a été large sur nos recettes prévisionnelles, c'est plus compliqué. Donc on espère quand même pouvoir avoir des marges de manœuvre en 2027. »

M. CHEVALIER :

« Des marges de manœuvre à condition de ne pas réemprunter. Or, si on voit la section d'investissement, il va quand même y avoir potentiellement 3,6 millions d'euros d'emprunts à rentrer qu'il faudra aussi rembourser. Ça apparaîtra au niveau de la dépense en matière des intérêts des emprunts. »

M. le Maire :

« Ces emprunts qu'on a faits, si tu te rappelles, l'année dernière au budget 2025, nous avons voté un emprunt de 6,5 millions et on en a fait que 5 millions. Donc ce n'est pas parce que c'est inscrit qu'on les fait. »

M. CHEVALIER :

« Pour équilibrer la section d'investissement, je pense quand même, au vu de ce qui est présenté, qu'il y aura besoin. »

M. le Maire :

« Oui, mais dans les 3 millions, il y en a qui sont déjà faits et qui restent à réaliser aussi. On ne va pas réemprunter 3 millions. »

M. PRIGENT intervient :

« C'est volontaire puisqu'on investit. Évidemment qu'on a changé de façon de gérer. On n'est plus sur un système où, avec des réserves et des régularisations, on arrivait à faire plein d'imprévus. On avait une enveloppe d'imprévus faramineuse qui nous permettait de gérer peu d'investissements. D'ailleurs, on a

volontairement changé dans le mandat précédent de paradigme. On a investi dans des besoins pour la commune et la population, au service de la population. Et par contre, c'est sûr que ça va nous tendre dans la façon de gérer, mais c'est normal, c'est un choix et on l'assume. Et ça ne veut pas dire qu'on ne va pas être rigoureux dans la gestion de la suite, qu'on soit bien d'accord. »

Mme GUILCHER :

« Du coup, pour le budget d'investissement sur l'année prochaine 2027, il n'y aura pas d'autofinancement net, donc il sera financé uniquement par l'emprunt et la subvention, il sera très faible. On ne peut pas compter sur l'autofinancement si je comprends bien, peut-être que je me trompe, mais on ne peut pas se baser, on ne peut pas se dire que le budget investissement sera comme cette année, et donc on sera obligé de réemprunter ou alors, quelles seront les nouvelles sources de recettes pour équilibrer nos budgets, parce qu'il faut quand même avoir une vision un petit peu plus loin que cette année quand même ? »

M. le Maire :

« Je vous donne juste un exemple puisqu'on est sur le budget 2026, mais sur le budget 2027, on aura un fort remboursement de TVA, le FCTVA, puisqu'on récupère 16% des investissements, donc on aura 500 000€ qui vont tomber, donc ça laisse des marges de manœuvre. Il y aura aussi d'autres choses qui vont arriver, on a des ressources propres à la commune : il y a aujourd'hui des projets de panneaux photovoltaïques, ça rapportera des taxes à la commune, il y a aujourd'hui les loyers de la MAM, il y aura des recettes de la salle... Sans compter qu'il y a des emprunts qui vont s'arrêter, qui libéreront, de mémoire, dans les 260 000 € aussi par an. Donc ça laissera quand même des marges de manœuvre, plus un peu d'excédent de fonctionnement. »

M. le Maire met aux voix la section de fonctionnement du budget qui est approuvée à l'unanimité.

Mme CRENN présente la section investissement du budget.

M. le Maire demande s'il y a des questions, M. BATARD demande à prendre la parole.

M. BATARD :

« En fait, le budget d'investissement est la pure traduction du débat qu'on a déjà eu au dernier mandat, avec le poids des choix que vous avez faits et la salle, qui est assumée, vous l'avez redit encore, qui nous impose cette rigueur financière que vous avez annoncée la dernière fois pour deux ans, trois ans, on verra. Parce que c'est vrai que là, on se rend compte, comme le disait Corinne tout à l'heure, que l'excédent de fonctionnement est réduit à peu de chagrin parce qu'on est passé de 700 000 € à quasiment 180 000 €. On verra après ce qu'il en sera avec les 2,4 millions plus les 1,2 million. Ça reste du prévisionnel néanmoins, quand je pense qu'on a quand même les grandes masses qui sont présentes sur le budget de fonctionnement, c'est quand même plus facile d'être réaliste sur un budget de fonctionnement que sur un budget d'investissement.

On a quand même pas mal d'éléments pour nous dire que la tendance sera quand même sacrément plus faible qu'en 2025.

Toujours est-il que la part de l'emprunt et les restes à réaliser sont considérables en fait, mais c'est ce dont on a déjà débattu. Moi, ce qui m'intéresse surtout à la lecture du budget d'investissement, c'est le budget voirie. Vous dites qu'elle est en bon état. On a toujours fait ce choix, nous, de dire que ce n'est pas un choix. D'ailleurs, c'est un constat à différentes rencontres qu'on a pu faire, que le budget voirie n'était pas suffisant, à notre sens, au regard de la taille de notre commune et de l'état dans certains quartiers. Moins on investit, plus on aura à faire demain. Et quand je vois les reports qui ont été faits sur 2024, 2025... Et cette année, on alloue, avec la modification qui a été apportée dernièrement de 8 000 euros, environ 60 000€ si je ne dis pas de bêtises, on a un budget voirie qui est très faible au regard de la taille de notre commune. »

M. le Maire :

« Bien en ce qui concerne la voirie, je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous. Je redis, je pense qu'à Ploumagoar la voirie est en bon état. Vous avez bien vu ou entendu ce matin que l'inflation a pris 2,2% en un an contre 1,7 le mois dernier, ce n'est peut-être pas le moment d'aller faire des programmes de voirie au coût du pétrole. Effectivement, la salle a pris toute la lumière, elle n'a pas pris tous les sous. Je rappelle quand même que la réhabilitation du quartier de Cadolan pour 2026 c'est 1 086 000 €. Si

vous avez pu aller le visiter, il y a une partie qui est finie, si vous considérez que ce n'est pas de la voirie, moi je considère que c'est de la voirie.

Et à cela, on rajoute, de la section de fonctionnement, 48 000€ qui sont fléchés pour du fauchage, du curage, de l'arasement, on rajoute 5 000€ de peinture routière, tout ça pour moi ça rentre dans la voirie. Donc on ne peut pas dire qu'il y a zéro pour la voirie à Ploumagoar. Et je pense que l'une des routes qui n'est pas la plus abîmée mais qui n'est pas en super état, c'est devant chez moi. Donc moi, je veux bien qu'on refasse la route devant chez moi, mais on va me taxer d'autre chose. Donc voilà, je préfère attendre deux ou trois ans et qu'il y ait encore de l'eau au milieu de la route et qu'il y ait des choses qui se dégradent que de refaire devant chez moi pour la première année.

Si on lançait aujourd'hui des études et qu'on faisait le marché, on signerait le marché au mois d'octobre et on aurait les travaux faits l'année prochaine en gros, et on serait sur des tarifs 2026 très élevés, je préfère être un peu prudent. Sachant qu'il n'y a pas zéro en voirie, il y a 1 086 000 € pour le quartier de Cadolan et la première tranche de cette réhabilitation nous donne quand même satisfaction. Je ne sais pas si vous avez pu aller y faire un tour, c'est vraiment bien. Ça fait partie des vieux quartiers qui avaient été à l'abandon et, là je pense que c'est de l'argent mis au plus près des habitations, au plus près des habitants. Ça va être un très joli quartier dans deux ans quand tout sera fini et au total, on aura mis 2,9 millions. Là, par contre, je n'ai pas beaucoup de critiques. Alors oui, la salle a pris la lumière, mais personne ne vient me féliciter en disant "Waouh, vous avez refait un quartier." Mais en tout cas, moi, je suis content et j'ai eu des premiers échos des riverains, ils sont très contents des travaux qui ont été faits. Alors forcément, il y a toujours des petites choses qu'on peut encore améliorer mais c'est plutôt un bon résultat.

Donc moi, en voirie, je ne peux pas laisser dire non plus qu'il y a eu zéro investissement. »

M. BATARD :

« Vous remarquerez qu'on a voté l'AP/CP sur Cadolan et qu'on était très content d'ailleurs qu'il soit inscrit parce que c'est un quartier qui était en déshérence depuis des années. Je rappelle que le chantier a même commencé sur le mandat d'avant. Donc c'est un dossier très long et je pense que les habitants sont contents, surtout que quelque chose se passe. On a alerté, on a voulu accompagner pour raccourcir ces délais-là. Malheureusement, ça a pris beaucoup plus de temps que ça n'aurait dû. Certaines personnes qui ont acheté dans ce quartier-là n'ont eu le quartier qu'en chantier. On doit être à 8 ans je crois en tout si je ne dis pas de bêtises. Alors oui, on peut se féliciter d'intégrer ça mais pour moi, c'est plus de l'aménagement que de la voirie. Après, on verra l'état des autres quartiers et je comprends le jeu rhétorique quant à les intégrer, ça permet de bonifier le programme voirie. Ça ne répond toujours pas à la question, pourquoi les restes à charge sur 2024 et 2025 n'ont pas été consommés ? On a quand même de l'entretien régulier à faire. »

M. le Maire :

« J'ai nommé Annyvonne BOTCAZOU pour valoriser l'action publique, parce que ça, je pense que ce sont des choses qu'on n'a pas suffisamment valorisées. Effectivement, on a mis toute la lumière sur la salle par des débats. Voilà, chacun y va de son chapitre et son registre.

Et je le redis, même si ça a pris longtemps, ce sera un très joli quartier.

Dans quelques temps, on aura un accès assez facile à la gare, à la piscine, aux écoles de Guingamp et tout ça.

Donc je pense que c'est plutôt ceux qui voudront vendre des maisons qui seront bien contents de pouvoir vendre une maison dans ce quartier-là.

Mais en tout cas, je ne souhaite pas qu'ils partent, les gens de Cadolan peuvent rester, ça m'arrangerait, il ne faut pas non plus déformer les propos. Je suis très content de ce quartier-là, mais je le redis, je pense qu'il est passé un peu sous les radars.

Et ça prend quasiment la moitié du coût de la salle. Donc les emprunts n'ont pas été que pour la salle.

Et moi je me balade pas mal quand même à Ploumagoar et je me balade un peu partout. Les voiries de Ploumagoar sont quand même en bon état et moi je veux bien qu'on me dresse une liste de celles où vraiment c'est dangereux. »

Mme GUILCHER :

« Alors juste sur les voiries, moi je le fais à vélo. C'est vrai que quand on regarde la route comme ça, de vue, elle paraît très bien, mais quand on la fait à vélo, le côté en bordure de trottoir, ce n'est pas toujours très sécurisant. Donc il y a un petit peu de travail quand même en voirie. »

M. PRIGENT :

« Au dernier conseil, c'était un peu démagogique, comme quoi on ne faisait plus rien pour les jeunes. Cette fois-ci, on ne fait plus rien pour la voirie, on peut toujours voir les angles, on peut faire de la démagogie sur ce qui ne va pas. Il y a des grands projets, on a fait des gros choix et on les assume. On a un budget à gérer et donc évidemment qu'on va peut-être devoir décaler quelques sujets pour que la gestion de la commune reste saine, mais on saura le faire, et la population, elle attendra un petit peu. Cadolan, vous disiez tout à l'heure, ils ont attendu 15 ans, 20 ans. D'accord, la salle, ça fait 25 ans qu'on en parle, d'accord, moi je veux bien, on peut faire toute la démagogie du monde, mais il faut peut-être qu'on se mette ensemble à essayer d'avoir une vision constructive et saine des choses pour l'avenir, pas à passer nos soirées à se chamailler sur le bord de la route ou sur la qualité des routes de Ploumagoar qui n'a vraiment rien à envier à celle de Guingamp. Enfin, on a eu des demandes de travaux pour des rues conjointes, je peux vous dire que c'est le côté de Guingamp qui est quand même le plus abîmé. Il vaudrait mieux qu'on discute vraiment de ce qu'on peut vraiment essayer de faire ensemble et sur les choix des priorités, plutôt que de tomber dans des démagogies un peu voilà, un peu stériles, moi je trouve, je vous le dis comme je le pense. »

M. le Maire :

« Et puis j'ajoute que Jean-Yvon a aussi sur la feuille de route, avec les personnes concernées, un travail à faire sur les liaisons douces et donc au lieu de continuer à réaménager des rues et de mettre des kilomètres d'enrobés, c'est peut-être de travailler tranquillement aussi sur un programme pluriannuel pour tout le mandat qui va durer 6 ou 7 ans. »

M. BATARD :

« Je n'aime pas entendre qu'on est vindicatif et qu'on ne construit pas. Je rappelle qu'on siège dans toutes les commissions, qu'on vient de commencer un nouveau mandat et sachez qu'on va être présent et on contribuera autant que possible. Malheureusement, la dernière fois, je n'ai pas pu venir à ta commission Jean-Yvon, puisque les deux dates ont été concomitantes. Jamais l'un de nous cinq n'a fait défaut quant à apporter des éléments pour être constructif. Je n'aimerais pas qu'on laisse entendre ça aussi ce soir. Merci de pas le dire à chaque conseil parce que ça vient aussi à réduire notre positionnement. Sachez qu'on sera le plus constructif possible et oui, on ne sera pas d'accord sur tout, c'est normal. Et oui, la salle nous fait mal au cœur parce que du coup, c'est l'investissement qu'on n'a pas pu mettre sur d'autres projets qui nous tenaient à cœur.

Dont acte, vous avez été élu, et c'est un choix que vous assumez. Mais ne nous reprochez pas d'essayer d'aiguiller sur des priorités qui nous tiennent à cœur, notamment les déplacements, les mobilités, qui dépendent du vice-président désormais. Mais ne dites pas qu'on ne contribuera pas à la vie de la commune, c'est ce que tu as laissé entendre en parlant de démagogie. »

M. le Maire reprend la parole :

« Je voudrais juste qu'on reste dans les proportions. La dernière fois, j'ai tendu la main et je suis très content de votre réponse. Si vous êtes dans un esprit constructif, il n'y a pas de souci, vous trouverez en face de vous des gens très constructifs et très compréhensifs. Je suis content d'entendre que vous allez faire des propositions et pas systématiquement, si je reprends vos termes, des contradictions et des avis contraires. Donc, si vous avez des propositions, on sera preneur. Et effectivement je peux entendre qu'on ne soit pas d'accord. Mais on a aussi un travail en commission et c'est pour pas passer notre temps en conseil municipal, entre guillemets, à se bagarrer devant la presse. On est en commission pour travailler, pour proposer quelque chose. Donc je souhaite que les commissions soient constructives et qu'en conseil municipal, ce n'est pas une chambre d'enregistrement, mais on puisse ne pas refaire des débats. Et juste une petite précision, je suis vice-président, président de commission. Les mobilités, c'est l'adjoint de Grâce qui s'en occupera sous ma responsabilité, et l'urbanisme, c'est Richard Vibert, le maire de Ploubazlanec, qui s'en occupera sous ma responsabilité aussi. Mais je ne vais pas être le monsieur à tout faire de l'agglomération non plus. J'ai pris une charge de travail importante, mais je ne ferai pas des miracles partout non plus. J'aurai déjà l'habitat, les centralités et des choses comme ça à m'occuper, donc j'aurai de quoi faire. Et sur l'habitat en tout cas, je souhaite que la ville de Ploumagoar puisse aussi bénéficier de tout ce qui va se passer dans les prochaines années parce qu'on a bien besoin aussi de travailler sur ce secteur là et je m'attelle à la tâche très rapidement. »

M. CHEVALIER :

« Pour essayer un petit peu de synthétiser cette section d'investissement, en dépenses cette année, sont prévues 3,2 millions pour finaliser la salle et puis un million pour Cadolan. Donc pour équilibrer cette

section, on fait appel à l'emprunt de 2,5 millions qu'on a signé en 2025 mais comme ce n'est pas suffisant, malgré le FCTVA, les subventions attendues, les différents virements de section de fonctionnement ou les excédents de section de fonctionnement du CA, on a besoin aussi si j'ai bien compris d'emprunter 1,2 million en plus. Donc pour faire le calcul, on aura emprunté sur les six dernières années potentiellement 11,2 millions. Donc notre charge d'emprunt, je l'ai déjà dit tout à l'heure un petit peu, mais elle va, même s'il y a quelques emprunts qui tombent dans deux ans, arriver quand même assez haut. Je serai curieux, au prochain budget 2027, de voir à combien quelle sera notre dette, notre capacité de désendettement, parce que ça bloque certains chantiers. D'ailleurs, le chantier de la mairie, tu l'as très bien dit, il n'y a plus la capacité. On arrive à un niveau d'emprunt sur 6 ans, 11,2 millions, c'est quand même plus que majeur. Ce n'est pas neutre dans les capacités, soit d'autofinancement, soit de nouveaux investissements car on ne sait jamais, il peut arriver quelque chose, l'église, ce n'était pas prévu. Donc il faut toujours garder une capacité d'investissement, que là on n'aura plus pendant un certain nombre d'années. Je pense quand même qu'il faut dire les choses : 11,2 millions sur 6 ans, c'est quand même énorme et notre encours de dette est à peu près du même niveau. »

M. le Maire :

« Mais moi, si je vous dis qu'on a payé la salle et qu'on a emprunté pour faire Cadolan et la MAM et Croix Prigent et Ploumexpo ? Si je vous dis, la salle, on n'a pas payé avec l'emprunt ? On a emprunté pour Croix Prigent, pour Ploumexpo, pour Cadolan et pour le complexe sportif, pour la MAM. L'emprunt n'a pas été fléché uniquement sur la salle de Kergé. Et je redis, on était l'année dernière sur un budget avec 6,5 millions d'emprunt, on en a fait que 5. On n'a pas inscrit une subvention potentielle de l'État sur la salle de Kergé parce qu'on n'a pas eu la notification. Donc on empruntera peut-être que 1 million, peut-être que 900 000, peut-être même pas 800 000. Par rapport à 1,5 million de l'année dernière, on aura fait 700 000€ d'économie aussi. Un jeune ménage qui construit une maison emprunte sur 20 ans et on ne lui demande pas de rembourser sur 5 ni sur 6. Donc nous, c'est pareil, on a fait un emprunt sur 20 ans ou sur 25 ans, on ne peut pas rembourser notre emprunt en 4 ans ou 5 ans sur un mandat. J'ajoute qu'on a fait la salle de Kergé en ayant emprunté avant. On peut aussi dire que les 180 000€ d'économie, parce qu'on avait placé l'argent, il faut peut-être les mettre en déduction. On a aussi des terrains constructibles qu'on a achetés, il y aura peut-être des ventes, mais on a aussi du foncier qu'on n'avait pas avant qui n'est pas valorisé dans le budget, mais qui existe. »

M. le Maire met aux voix la section d'investissement du budget qui est approuvé majoritairement [5 voix contre].

Délibération n° 2026-057 | Budget primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2026 de la Commune, étudié par la commission des finances, dont la vue d'ensemble s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

- 5 488 560,28 € en section de fonctionnement
- 6 497 101,66 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 9 avril 2025 et le rapport de présenté,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Approuve, A l'unanimité des membres présents et représentés, par chapitre, la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 de la Commune,

Approuve, majoritairement (y compris les pouvoirs), par opération, la section d'investissement du Budget Primitif 2026 de la commune comme suit :

Pour : 24 voix

Contre : 5 voix (M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE).

14. BUDGET PRIMITIF 2026 DU LOTISSEMENT HENT PER

Délibération n° 2026-058 | Budget primitif 2026 du lotissement Hent Per

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2026 du lotissement Hent Per étudié par la commission des finances, dont la vue d'ensemble s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement) comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, par chapitre, la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 du lotissement Hent Per,

Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, par chapitre, la section d'investissement du Budget Primitif 2026 du lotissement Hent Per.

M. BATARD demande :

« Je voulais intervenir juste après le vote en fait pour le lotissement Hent Per et demander si c'est possible que ce dossier soit présenté en commission urbanisme, parce qu'il n'a jamais été présenté à la minorité sous l'ancien mandat, pour savoir où on en est exactement, parce qu'il y a des esquisses qui ont été faites, je sais qu'il y a une réflexion qui a été portée sur le zonage de la zone humide, mais on n'a pas eu connaissance des éléments non plus. Est-ce qu'il serait possible de travailler ensemble sur ce dossier là et de le voir en commission ? »

M. le Maire répond :

« On a eu une validation du SAGE pour réduire la zone humide et de toute façon, on sera obligé d'attendre la modification du PLUI, donc ça prend un peu de temps, mais il n'y a pas de souci. Jean-Yvon se fera un plaisir de vous présenter le projet. »

15. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire invite M. LE LAY, adjoint en charge de la vie associative à présenter les demandes de subventions traitées en commission mixte Finances / Vie associative le 16 mai 2026.

M. LE LAY :

« Un total de 56 demandes a été reçu en mairie, dont 5 subventions exceptionnelles. Les subventions du champ de l'action sociale sont désormais gérées sur le budget CCAS, donc 17 associations subventionnées en 2025 pour un montant de 13 774,90€. Il en est de même pour celle du champ culturel géré maintenant en commission culture.

L'appui de la commune aux associations ne se limite pas aux subventions allouées. Il faut également prendre en compte le temps des agents, l'accueil en mairie (remise des clés, les questions diverses), le secrétariat de la vie associative pour la gestion des salles, les services techniques pour le retrait, livraison et repli de matériel, l'entretien des salles (28h30 par semaine), le prêt de salle et de matériel, donc l'entretien, l'électricité, le chauffage et l'eau à la charge de la commune, le micro, la sono, le vidéoprojecteur, la vaisselle, et cetera.

Je ne vais peut-être pas toutes vous les citer, mais évoquer les demandes de subventions exceptionnelles. Il y a Locmaria qui organise la Locorrida au mois de juin, donc qui a obtenu 1250€. Également une jeune archère, Louise MENARD HEDON, qui est championne de Bretagne de tir à l'arc et qui va participer au championnat de France, on lui a octroyé 200€. Une cavalière qui fait du cheval à Pommerit-le-Vicomte, qui va aller au championnat de France aussi a reçu 100€.

Voilà, c'était à peu près tout ce qu'on a traité en exceptionnel, pour le reste il s'agit des renouvellements classiques. »

Délibération n° 2026-059 | Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les subventions étudiées par la commission mixte Vie associative et dynamisme local / Finances qui s'est tenue le 16 avril 2026.

Monsieur le Maire propose, comme pour les années précédentes, les dispositions suivantes :

- Pour les licenciés dans un club extérieur (sportif ou culturel), si l'équivalent n'existe pas sur la Commune : 12,60 € par adhérent, jusqu'à 22 ans.
- Pour les "apprentis" dans des écoles spécialisées :
 - services communs : 12,60 € par personne
 - second degré : 15,80 € par personne
- Pour les clubs sportifs locaux : forfait de 533,00 € par équipe.

NOM DE L'ASSOCIATION	DECISION	OBSERVATIONS
Fonction 0 Services généraux		
FNACA	287,00 €	
La Prévention Routière – Comité des Côtes d'Armor	31,50 €	
Association départementale pour la protection civile Côtes d'Armor	200,00 €	
Association Départementales des Maires de France	2 083,92 €	
Association solidarité paysans de Bretagne (collège 22)	52,50 €	
Société Hippique Argoat Trégor	116,60 €	
Fonds d'aide aux jeunes	2 210,00, €	
Association de protection des animaux abandonnés	350,00 €	
Fonction 2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
201 – Services communs		

Association Div Yezh Plouvagoar	200,00 €	
Maison Familiale Rurale de Plérin	63,00 €	
Maison Familiale Rurale de Loudéac	25,20 €	
Réseau d'aide spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)	439,00 €	
Fonction 3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		
30 – Services communs		
311 – Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		
Associations Chantaploum	210,00 €	
Association K Dance de Ploumagoar	200,00 €	
32 – Sports		
Racing club de Ploumagoar	10 300,00 €	
Courir à Ploumagoar	1 000,00 €	
La Hulotte de Ploumagoar	210,50 €	
Association propriétaires et chasseurs de Ploumagoar	435,00 €	
Vélo Sport de Ploumagoar	3 500,00 €	
Amicale Laïque – section danse & fitness	500,00 €	
Tennis de table ambition loisirs de Ploumagoar	3 478,50 €	
Association cyclotouristes de Ploumagoar	363,00 €	
Twirling Ploumagoar (création)	206,00 €	
Comité des fêtes de Locmaria + Courir à Ploumagoar (exceptionnelle)	1250,00 €	
Association Team Nicolas Ollivier	200,00 €	
Club d'Escalade de l'Armor (Plouisy)	37,80 €	
Dojo Bro Dreger (Grâces)	189,00 €	
Trégor Goëlo Athlétisme (Guingamp)	579,60 €	
Armor basket club de Guingamp	592,20 €	
Guingamp volley ball	163,80 €	
Skol Gouren Louergad	50,40 €	
Guingamp badminton	138,60 €	
Guingamp Roller Skating	100,80 €	
Vélo Club Guingamp	100,80 €	
Club des nageurs guingampais	315,00 €	
Club les Archers du Goëlo (Saint-Quay-Portrieux)	200,00 €	
Les Cavaliers D EAD (Pommerit-le-Vicomte)	200,00 €	
Grâces Twirling Club	189,00 €	
Entente tennis club Saint-Agathon / Pabu	252,00 €	
338 – Autres activités pour les jeunes		
A.C.D.A.S.C. de Guingamp	10 648,00 €	
Association Bulle d'eau (Guingamp)	226,80 €	
Scouts et Guides de France (Quintin)	37,80 €	
Fonction 4 Santé et action sociale		
41 Santé		
410 – Services communs		

C.C.A.S. de Ploumagoar	30 565,00 €	
A.D.O.T. 22 (Saint-Brieuc)	102,00 €	
Association "La Pierre Le Bigot - mucoviscidose"	171,50 €	
Association leucémie – espoir	87,30 €	
4238 – <u>Autres actions en faveur des personnes âgées</u>		
Club de l'amitié de Ploumagoar	1 046,50 €	
428 – <u>Autres interventions sociales</u>		
S.N.S.M. de Saint-Quay-Portrieux	52,50 €	

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission mixte Vie associative et Finance qui s'est tenue le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés [se sont abstenus : Mme LE GOUX pour l'ensemble des subventions, Mme LOLLIERIC pour Chantaploum, M. HATTON pour Tennis de Table Ambition Loisirs, M. SAVINIEN pour Courir à Ploumagoar, M. COLLET pour Racing Club de Ploumagoar].

Décide d'attribuer les subventions aux associations comme exposé ci-avant.

16. AGENDA

Commissions :

- Cadre de vie : le 5 mai à 18h
- Enfance, jeunesse et éducation : 12 mai à 18h
- Finances : 18 mai à 18h
- Culture : 19 mai à 18h

Cérémonie :

- La commémoration du 8 mai aura lieu à 9h30 à la stèle Malaunay et à 11h30 au monument aux morts, sous la présidence de Jean-Yvon PRIGENT.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL.

M. Guillaume BATARD.

Liste des délibérations **Conseil Municipal** **30 avril 2026**

N°	OBJET	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026 - 048	Désignation des secrétaires de séance	Approuvée à l'unanimité
2026 - 049	Approbation du procès-verbal du 9 avril	Approuvée à l'unanimité
2026 - 050	Désignation des représentants - CLECT	Approuvée à l'unanimité
2026-051	Formation de la commission des impôts locaux	Approuvée à l'unanimité
2026-052	Tarifs de la salle de Kergré	Approuvée majoritairement [pour : 24 / contre : 5]
2026-053	Règlement financier et budgétaire	Approuvée à l'unanimité
2026-054	Autorisations de programme et crédits de paiement	Approuvée à l'unanimité
2026-055	Affectation du résultat 2025 au budget communal	Approuvée à l'unanimité
2026-056	Taux d'imposition 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-057	Budget primitif 2026 de la commune- section fonctionnement	Approuvée à l'unanimité
2026-057	Budget primitif 2026 de la commune- section investissement	Approuvée majoritairement [pour : 24 / contre : 5]
2026-058	Budget primitif 2026 du lotissement Hent Per	Approuvée à l'unanimité
2026-059	Subventions aux associations	Approuvée majoritairement [pour : 24 / abstention : 5]
2026-060	Formation de la commission de contrôle des listes électorales	Approuvée à l'unanimité



Conseil Municipal 30 avril 2026

Prénom NOM	Signature
Yannick ECHEVEST	
Jean-Yvon PRIGENT	
Laurence COCGUEN	
Marc YAHIA	
Annyvonne BOTCAZOU	
Bruno LE LAY	
Marie-Annick LOYER	
Jérémy BIHEL	
Marie-Françoise LE FOLL	
Jean-Paul STEPHAN	
Philippe HATTON	
Anne LE COTTON	
Anne GRÉZARD	
Myriam DRUILLENNEC	
Cécile CHARNEAU	
Kathy CRENN	
Bruno NOGÉ	
Stéphanie LOLLIERIC	
Christophe COLLET	
Christophe SAVINIEN	
Fabien BERTHILLOT	

Jessica LE LIARD	
Vincent MONJARET	
Louann EUZEN	
Hervé CHEVALIER	
Dominique LAQUERRE	
Corinne GUILCHER	
Guillaume BATARD	
Dominique LE GOUX	